

Décision

Générale

colonial

Décision n° 829 accordant une permission d'un mois à Mme François.

n° 829

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la demande en date du 26 juillet 1948 de M. François. auxiliaire 3e catégorie en service à l'hôpital colonial : Vu l'avis favorable du chef du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de un mois, pour en jouir au Harrar (Ethiopie) est accordée à Mme François, auxiliaire 3e catégorie, en service à l'hôpital colonial. Art. 2.— La présente décision qui aura effet pour compter du 15 août 1948 sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.H. SIRIEX.